

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 22 novembre 2016

Monsieur Macky Tall
CDPQ Infra inc.
Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3

Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Monsieur,

En référence au dossier mentionné en objet, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. En page 22 du DA97.1, vous mentionnez que vous avez utilisé deux modèles distincts pour établir les prévisions d'achalandage, dont un qui permet d'évaluer la demande créée par les usagers qui passent de la voiture au REM.
 - a. Est-ce que ce modèle permet aussi de tenir compte de l'effet l'inverse, à savoir une éventuelle diminution de la demande occasionnée par des usagers qui passeraient du transport en commun vers la voiture ?
2. Est-ce que la pénalité pour correspondance de 4 minutes, qui découle de l'analyse des préférences déclarées réalisée par la firme Steer Davies Gleave en mai et juin 2016, a été intégrée dans tous les modèles utilisés pour établir les prévisions d'achalandage ? Précisez au besoin.
3. Pouvez-vous spécifier quelles sont les hypothèses utilisées dans le modèle de prévision de la demande quant aux préférences des usagers pour le choix modal (« constante du mode » ou pénalité du mode). Notre compréhension de la documentation fournie est à l'effet que vous avez utilisé une prime de 3 minutes pour le REM face à l'autobus (DA97, p. 123 ; DA97.1, p.58) et une pénalité de 3 minutes du REM face au train de banlieue ou au métro (DA97, p. 102). Quant à la pénalité du REM face aux automobilistes (4 minutes avec place de stationnement et 21 minutes sans place de stationnement), il semblerait qu'elle n'ait pas été prise en compte pour établir les prévisions d'achalandage. Est-ce bien exact ?

Vos réponses doivent être acheminées le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information,

bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 24 novembre prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission